



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°5

Date de Publication
<b>- 3 FEV. 2022</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>- 3 FEV. 2022</b>
Date de la convocation
<b>18 janvier 2022</b>

### **Présents :**

Mmes FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.  
MM. BARRAL, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

### **Pouvoirs :**

Mme BRUNET à M. FAVIER  
Mme HERVE GENOVESI à Mme le Maire  
Mme LAFAYSSE à M. DENONFOUX  
Mme LABI-MALAKIAN à Mme MATEO  
Mme LOVERA à M. MORTELETTE  
M. BOYER à Mme FIGARELLA  
M. DE CANEVA à M. BURZIO

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire

### **Objet : Personnel communal. Direction Enfance/Petite Enfance. Création de trois emplois.**

A la demande de Madame le Maire, Madame MATEO expose à ses collègues que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Depuis septembre 2021, trois postes d'agent d'animation polyvalent sont occupés par trois agents contractuels recrutés sur des contrats successifs d'accroissement temporaire d'activité :

- 2 agents pour assurer le transport scolaire
- 1 agent pour assurer le transport scolaire et la restauration scolaire.

Il convient aujourd'hui, pour le bon fonctionnement du service, de pérenniser ces emplois et de créer trois postes permanents à temps non complet d'adjoint territorial d'animation :

- 2 postes à temps non complet, 8 heures hebdomadaires en périodes scolaires
- 1 poste à temps non complet, 16 heures hebdomadaires en périodes scolaires

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver les créations de trois postes telles que mentionnées ci-dessus, de modifier le tableau des effectifs en conséquence et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 25 Janvier 2022.

Le Maire,  
Danielle MILON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CASSIN" at the top and "CASSIN" at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.